

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 69 (1989)
Heft: 2

Rubrik: Le développement des technopôles en France et en Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les politiques publiques concernant les technopôles

Extraits de l'étude réalisée par
Véronique Debisschop pour le compte de la
Délégation à l'Aménagement du Territoire
et à l'Action Régionale (DATAR), Paris

Le phénomène spectaculaire de multiplication des projets de technopôles, observé ces dernières années, s'inscrit à la croisée de deux types de politiques publiques, qui entretiennent des relations étroites. Ce sont la politique d'aménagement du territoire d'une part, la politique d'innovation d'autre part.

La politique d'aménagement du territoire

Dès l'origine, la politique d'aménagement du territoire s'est attachée à fixer la croissance dans les régions autour de quelques centres dotés des fonctions urbaines principales, parmi lesquelles ce que l'on appelait « les services rares », le tertiaire supérieur, la formation et la recherche ont d'emblée compté autant que les équipements et infrastructures de transport.

La politique des **métropoles d'équilibre** (1) et des **villes nouvelles** (2), l'incitation à la décentralisation des activités industrielles et tertiaires menée avec assiduité depuis plus de 25 ans ont permis de renforcer la structure urbaine de notre pays qui comprend désormais un nombre notable de villes universitaires (40 environ) disposant d'un potentiel scientifique de bon niveau.

En 1972 est lancé le premier technopole français, le parc international d'activités de Valbonne-Sophia-Antipolis (Cité des Sciences et de la Sagesse), opération d'aménagement du territoire d'intérêt national.

(1) Les métropoles d'équilibre (1963) : Lille-Roubaix-Tourcoing-Nancy-Metz ; Strasbourg ; Lyon-Grenoble-Saint-Étienne ; Marseille ; Bordeaux ; Toulouse ; Nantes-Saint-Nazaire ; puis Rennes leur est assimilée ultérieurement.

(2) Les villes nouvelles (1965) 5 en région parisienne, plus Villeneuve-d'Ascq (Lille) ; Le Vaudreuil (Rouen) ; l'Isle-d'Abeau (Lyon), Étang-de-Berre (Marseille).

C'est à partir de la fin des années 70 que l'on commence véritablement à rechercher l'effet dynamisant de ce que l'on appelle désormais « les investissements immatériels » sur le développement régional. On commence également à constater un changement dans le comportement de localisation des entreprises qui recherchent davantage la proximité de la « matière-grise » que celle des matières premières.

Parallèlement, on observe aussi une **progression des politiques des collectivités locales** : ainsi les communes, à partir du rôle d'aménagement qui leur était dévolu dans les années 60, ont multiplié au cours des années 70 leurs interventions à finalité plus directement économique : création de zones industrielles, aides aux entreprises, accueil et promotion.

Les **lois de décentralisation de 1982** ont permis de franchir une nouvelle étape caractérisée par l'entrée en scène des Régions comme partenaires de l'aménagement du territoire. Les Contrats de Plan État-Région 1984-1988 témoignent de l'intérêt des Régions pour les pôles technologiques régionaux et les réseaux de transfert de technologie : une centaine de CRITT (Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie) ont ainsi été créés dans les régions.

Le rapport Guichard, publié fin 1986, relance le débat sur la politique urbaine en proposant le concept de « pôle de croissance ». Mais l'enjeu n'est plus le même qu'en 1963 : les métropoles d'équilibre avaient pour objectif de fixer

sur le territoire les bénéfices d'une croissance considérée comme acquise par ailleurs. Aujourd'hui, dans le contexte actuel de crise économique internationale, les pôles de croissance ont pour objectif de générer une nouvelle croissance grâce au double effet de concentration et de synergie que cette forme spatiale du développement est susceptible de produire.

Le 13 avril 1987, le CIAT (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire) décide d'un important programme d'infrastructure de liaisons européennes, qui a pour objectif de **mieux intégrer les régions françaises dans l'espace européen**. Enfin, le CIAT du 5 février 1988 retient comme priorités des Contrats État-Région 1989-1993 : les infrastructures de communication, et l'ensemble constitué par la recherche, l'enseignement supérieur et le transfert de technologie.

En conclusion, l'ensemble des interventions de l'État et des collectivités territoriales ont convergé depuis plus de 25 ans pour :

- doter notre pays d'un réseau urbain diversifié et hiérarchique comprenant un certain nombre de villes de dimension nationale ou internationale avec les fonctions correspondantes ;
- favoriser le rôle croissant joué par « la matière grise » dans l'entraînement du développement économique.

La politique d'innovation

La politique d'innovation en France ne s'est imposée en tant que telle, c'est-à-dire spécifique et distincte de la politique scientifique et technique, que très progressivement et tardivement, vers le début des années 70.

C'est en 1969 qu'est créée l'ANVAR (Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche) qui n'avait tout d'abord que la mission de favoriser l'application vers le marché des découvertes du secteur public de la recherche. En 1978, elle est restructurée et réorientée vers l'aide à l'innovation proprement dite, et la gestion des procédures d'aides aux entreprises qui sont mises en place progressivement. Elle est en même temps régionalisée.

Ce retard est largement dû à un problème d'ordre culturel : **la France est en effet un pays historiquement marqué par des pratiques administratives et des habitudes professionnelles peu propices à l'innovation** :

- à cause de la traditionnelle *séparation entre industrie et recherche*, entre *Universités et grandes écoles* ;

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DE LA CHIMIE



Vernier et Associés / Printel

La haute compétition est une lutte d'endurance pour les hommes et les matériaux. Une aventure commune où sportifs et chimistes partent sans cesse à la découverte de nouvelles performances.

Avec un budget de recherche de plus de 6 milliards de francs, Ciba-Geigy, un des leaders mondiaux de la chimie fine, est engagé dans la course à la performance avec ses activités colorants et produits chimiques, plastiques, pigments et additifs, pharmacie, agriculture.

Au-delà des frontières de la chimie, Ciba-Geigy mène le combat de l'infiniment petit pour notre santé et notre bien-être.

Société de
Droit Suisse

CIBA-GEIGY

2 et 4, rue Lionel-Terray 92506 Rueil-Malmaison Cedex Tél. : (1) 47.49.02.02 +

□ à cause également du *centralisme administratif* qui a polarisé la politique scientifique et technique autour de *grands programmes sectoriels*, pilotés depuis Paris, et menés par les organismes et entreprises du secteur public.

C'est donc une véritable « révolution culturelle » qui est en train de s'opérer dans notre pays pour lui permettre de s'adapter à l'impératif technologique et à l'innovation.

Progressivement est apparue la nécessité d'un rapprochement entre les lieux du savoir (l'Université, les centres de recherche) et les lieux de la production (les entreprises), qui constituaient jusque-là deux mondes bien distincts, voire méfiants l'un vis-à-vis de l'autre : l'industrie motivée par la nécessité de se moderniser et de diversifier ses produits et ses procédés de fabrication pour affronter la concurrence internationale, la recherche motivée par la nécessité de prouver son utilité économique et sociale et de trouver de nouvelles ressources en valorisant ses résultats.

La *décentralisation* a sans doute eu un effet décisif sur cette évolution : l'intervention croissante des collectivités territoriales dans l'économie leur a permis de jouer un rôle important dans le rapprochement entre la recherche et l'industrie en jouant sur l'effet de proximité que permet une *approche territoriale*.

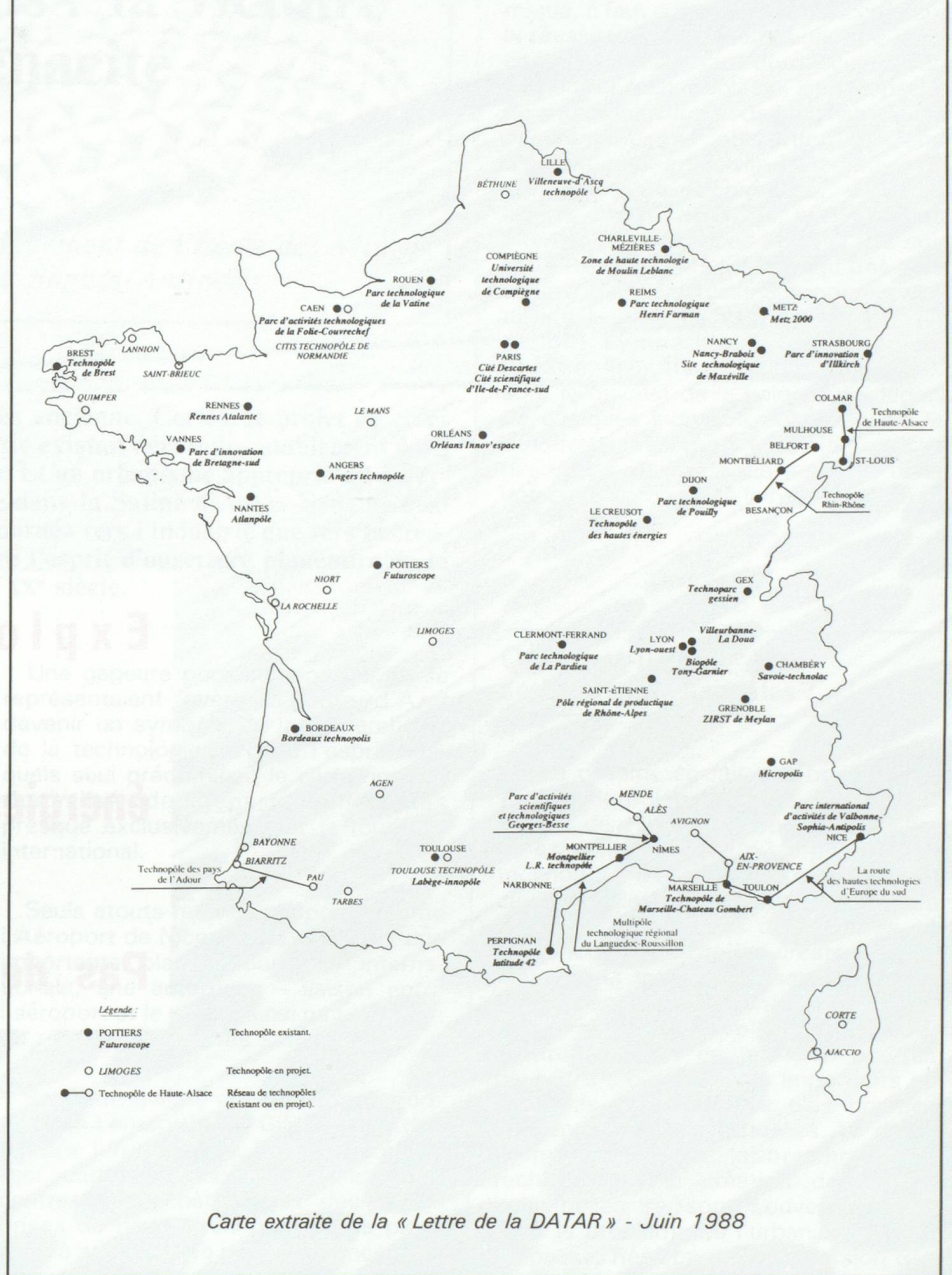
Le territoire de la région apparaît en effet comme optimum pour organiser les décloisonnements, les rapprochements, les interfaces qui sont plus malaisés sinon impossibles à organiser au plan national, tout en gardant une taille suffisante pour atteindre la masse critique nécessaire à un effort significatif.

Des organisations spécifiques ont ainsi vu le jour, qu'elles soient fonctionnelles : ce sont les **pôles technologiques créés par les Régions**, ou spatiales : ce sont les **technopôles créés par les villes**. Le succès qu'elles rencontrent d'emblée les promet sans doute à un bel avenir.

Un récent rapport de l'OCDE note que « le résultat concret de ces évolutions est qu'aujourd'hui c'est dans le cadre régional que se développent les actions les plus importantes pour renforcer le lien entre recherche et innovation et promouvoir le développement technologique en profondeur de tout l'ensemble du tissu économique et social ». (OCDE La politique d'innovation en France. Economica 1986).

L'enjeu de la politique d'innovation est en effet de réussir à transformer les résultats de la recherche en produits et

Les Technopôles en France



procédés nouveaux, dits de « haute technologie ». La politique de transferts de technologie vise quant à elle à diffuser ces technologies dans l'industrie traditionnelle, pour que celle-ci soit à même de fabriquer massivement les produits nouveaux : c'est la « technologie de base ». C'est ce passage de la recherche à l'industrie qui est le point faible de notre pays, dont le niveau scientifique reste l'un des meilleurs du monde, mais qui ne sait pas souvent fabriquer les produits qu'il invente (cf. le récent rapport du Comité Économique et Social).

L'effet des retombées des grands programmes technologiques français, notamment dans les domaines de l'aéronautique, de l'aérospatiale et des télécommunications, existe mais reste limité à quelques branches industrielles.

La pertinence des pôles technologiques et des technopôles se mesurera donc à leur capacité à provoquer la fécondation de la totalité du tissu industriel français, aussi bien les petites entreprises que les grandes par les nouvelles technologies. ■

**Exploiter des
énergies nouvelles ?**

Pas de problèmes !

WINTERTHUR ASSURANCES est une des principales Sociétés Internationales d'Assurances. Le but que nous nous sommes fixés est de contribuer au développement de l'esprit d'entreprise. Les bonnes initiatives doivent aboutir et l'audace ne doit pas se transformer en témérité. Notre représentation, dans plus de 50 pays, nous permet d'avoir une vue globale des risques. Cette capacité est primordiale, notamment pour les entreprises multinationales. souhaitant une protection globale et homo-

gène. Notre Division Internationale a pour objectif de proposer à nos clients des solutions d'assurance à l'échelle mondiale. Notre adresse en France: WINTERTHUR ASSURANCES Société Suisse d'assurances. Direction pour la France: Tour Winterthur, 102 Terrasse Boieldieu, Cédex 18, F-92085 Paris la Défense, tél. 1/49 03 87 87, télex 620 536, téléfax 1/49 03 84 68

winterthur
assurances

Innover avec assurance

Sophia-Antipolis : la victoire de la ténacité

*Pierre Laffitte,
Sénateur des Alpes-Maritimes,
Président du Conseil de Perfectionnement de l'École des Mines
de Paris, Président Fondateur de Sophia-Antipolis*

La notion de technopôle n'est pas très ancienne. Certes, le projet de créer une cité dévolue à la créativité et à l'industrie existait déjà indiscutablement dans l'esprit de Saint-Simon et de ses disciples. Et un urbanisme approprié dû à l'architecte Nicolas Ledoux existe en France dans la Saline d'Arc-et-Senans, destinée il est vrai à une communauté plutôt tournée vers l'industrie que vers la créativité, et dont l'architecture n'évoque guère l'esprit d'ouverture planétaire de la science et des techniques de cette fin du XX^e siècle.

On s'accorde à considérer que c'est aux États-Unis, autour de Stanford, avec le Stanford research park, et autour du MIT avec la route 128, que sont apparus les prototypes des technopôles modernes. En URSS, la cité scientifique d'Akademgorod, près d'Irkoutsk, est une opération volontariste de décentralisation de l'Académie des Sciences. Peu de rapports avec les développements presque spontanés sur la côte est des États-Unis et en Californie. Les projets Technopolis du Japon sont plus tardifs.

En France, Sophia-Antipolis a démarré en 1968, à une époque où l'on pensait beaucoup plus à des zones industrielles telles Fos ou Dunkerque.

Sophia-Antipolis, bâtie ex-nihilo, a été délibérément conçue en fonction de la mise en commun de l'intelligence, c'est-à-dire de la créativité et de la réflexion, avec l'action industrielle et économique moderne. L'objectif était triple :

- rassembler, en un même lieu, des établissements de formation et de recherche ainsi que des industries et des services de technologies avancées ;
- y développer une interaction entre chercheurs scientifiques, industriels, financiers, techniciens et artistes ;
- y créer, grâce à une concentration sociologique particulière, les éléments d'une nouvelle culture tournée vers la créativité et l'avenir.

Une gageure pour certains qui ne se représentaient guère la Côte d'Azur devenir un symbole de la recherche et de la technologie et dans l'esprit desquels seul prédominait le cliché institutionnalisé de départements axés presque exclusivement sur le tourisme international.

Seuls atouts retenus : la proximité de l'Aéroport de Nice appelé à devenir une importante plaque tournante internationale, une autoroute - liaison entre l'aéroport et le parc - ainsi qu'un réseau de routes secondaires satisfaisant.

Pourtant, malgré ces réticences, l'optimisme l'emporta. Un GIE se créa, des terrains furent acquis. Restait à crédibiliser cette opération en attirant des centres de recherches et des entreprises de haute technologie. Les pionniers à adhérer à ce nouveau concept ne tardèrent pas à se manifester dont l'École des Mines de Paris, l'Oréal, Rohm and Haas, Searle, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice.

Aujourd'hui, Sophia-Antipolis, la Cité internationale de la sagesse, des sciences et des techniques (Sophia = sagesse en grec, Antipolis = nom grec de la ville d'Antibes) est citée en exemple et accueille d'année en année de plus en plus de visiteurs étrangers.

Avec un taux de croissance de 20 % par an (plus d'un milliard de chiffre d'affaires), Sophia-Antipolis, en simple

données chiffrées, c'est plus de 400 entreprises (570 raisons sociales), près de 9 000 emplois directs, 25 000 emplois induits ; elle fait vivre au total plus de 100 000 personnes. Et le développement se poursuit...

Mais par-delà cette réussite économique, il faut surtout mettre l'accent sur la réussite sociale, pierre angulaire de la cité. En effet, partant du principe qu'un immobilier technopolitain, sans espaces de communication et de convivialité, est assurément une aberration et rend d'autant plus artificielle la tentative de création d'un technopôle, de gros efforts ont été déployés, presque sans intervention directe de l'État ni des collectivités locales, pour qu'une vie sociale et intellectuelle autonome s'installe à la cité. Qualité de vie, organisation sympathique de l'espace (théâtre, lieux d'exposition, cafétéria)... sont le résultat de la volonté de départ de quelques individus pour lesquels le développement industriel était désormais lié à une vie agréable dans une zone accueillante loin du charbon et de l'acier.

Qu'en est-il des autres technopôles ?

Il se dessine en fait une bonne vingtaine de pôles, de villes ou de quartiers de villes que l'on peut qualifier de « technopôles » et où le phénomène technopôle, c'est-à-dire le contact entre capital intellectuel et capital financier, se produit. Ce sont tous ces espaces où les rencontres entre les créateurs d'innovation et tous les utilisateurs (industriels, managers, commerçants...) provoquent une nouvelle dynamique. Contrairement à ce que l'on pourrait peut-être croire, les plus importants ne sont pas forcément les plus grandes concentrations intellectuelles. Le développement des laboratoires de recherche et la création des zones industrielles se sont souvent inscrits dans le problème de l'urbanisme hérité du passé. Résultat : une dispersion des implantations et des difficultés de communication avec ces « centres de convivialité » qu'étaient les centre-villes anciens.

Or, le « phénomène technopôle » est très étroitement lié à la possibilité de communication entre les hommes, qui est à la base de toute créativité. Sophia-Antipolis concrétise donc, de par sa réussite exemplaire, le nouveau concept (dont elle est d'ailleurs l'instigatrice) de « quartier latin aux champs », lequel définit mieux que toute longue analyse, ces nouvelles cités du futur que sont les technopôles. ■

Notre présence mondiale votre passe-partout.



De nos jours, le commerce des titres ne connaît pas de frontières et seule une banque présente dans le monde entier dispose des qualifications requises. A condition aussi qu'elle soit active 24 heures sur 24 et membre si possible des grandes bourses avec, en plus, le rating AAA. Une banque peut-elle réunir toutes ces qualités? Oui, l'UBS.

UBS – la qualité oblige.

UBS en Europe: Londres, Francfort-sur-le-Main, Luxembourg, Madrid, Monte-Carlo, Moscou. **Banques affiliées:** Schweizerische Bankgesellschaft (Deutschland) AG, Francfort et Union de Banques Suisses (Luxembourg) SA, Luxembourg.
Siège principal: Union de Banques Suisses, Bahnhofstrasse 45, CH-8021 Zurich.



Les parcs technologiques en Suisse

Sébastien Oesch,
Architecte EPFL,
Responsable du projet de parc scientifique
sur les terrains de l'EPFL à Ecublens (*)

Depuis une dizaine d'années, nous assistons en Europe, notamment en Grande-Bretagne, en France et en RFA, à une multiplication rapide des parcs technologiques, symboles d'un renouveau industriel basé sur les technologies nouvelles et sur l'encouragement de l'esprit d'entreprise. Bien qu'il faille se méfier du terme de parc technologique – il ne s'agit nullement d'une appellation contrôlée et des réalisations fort diverses et très peu comparables recourent à cette dénomination prestigieuse d'origine anglo-saxonne – le phénomène est réel, préfigurant l'organisation du travail de l'époque postindustrielle, qui, en simplifiant beaucoup, peut se caractériser comme suit :

- la production industrielle de masse se concentre dans les grands groupes multinationaux ; elle est assurée en grande partie par des automates, exigeant une main-d'œuvre peu nombreuse, mais hautement qualifiée et un investissement considérable par place de travail,
- l'innovation est le créneau des petites et moyennes entreprises, mobiles et souples, aux relations hiérarchiques informelles, en collaboration étroite avec la recherche de pointe. Les parcs technologiques installés à proximité de Hautes Écoles représentent un terreau particulièrement fertile pour l'innovation,
- grâce aux moyens de télécommunications, le facteur « distance » perd de l'importance, permettant notamment de séparer la production des activités de recherche et de développement.

Et la Suisse ?

En Suisse, l'implantation du concept de parc technologique s'opère avec quelque retard et non sans peine. Les raisons sont multiples et relèvent de nos structures économiques et politiques. Pour mieux les comprendre, une petite excursion historique est nécessaire.

(*) Chef de la Section des bâtiments et de l'Exploitation de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL).

Les premiers parcs scientifiques et technologiques ont vu le jour aux États-Unis, aux alentours des grandes universités techniques telles que le MIT ou

Stanford. On peut presque parler de génération spontanée, facilitée par la structure académique des universités américaines, leurs liaisons traditionnellement étroites avec l'industrie et par l'esprit d'entreprise caractéristique des habitants de ce pays.

Au début des années 70, l'idée a commencé à s'implanter en Europe, notamment en Grande-Bretagne, où les premières réalisations, patronnées par les grandes universités, suivaient de près le modèle américain.

Par la suite, des dizaines de parcs ont été créés en Europe. Ils ont tous un point en commun : il s'agit de créations volontaristes, promues par l'Université, l'État, la ville ou la région, plus rarement par des milieux privés, subventionnées à des degrés divers, parfois massifs, et obéissant à des objectifs précis :

- reconversion des industries traditionnelles en crise,
- lutte contre le chômage,
- réaffectation de friches industrielles,
- accélération du transfert technologique entre université et industrie.

Notons au passage que les espoirs posés dans les parcs technologiques en matière de lutte contre le chômage n'ont que rarement atteint leurs objectifs, ou alors seulement indirectement.

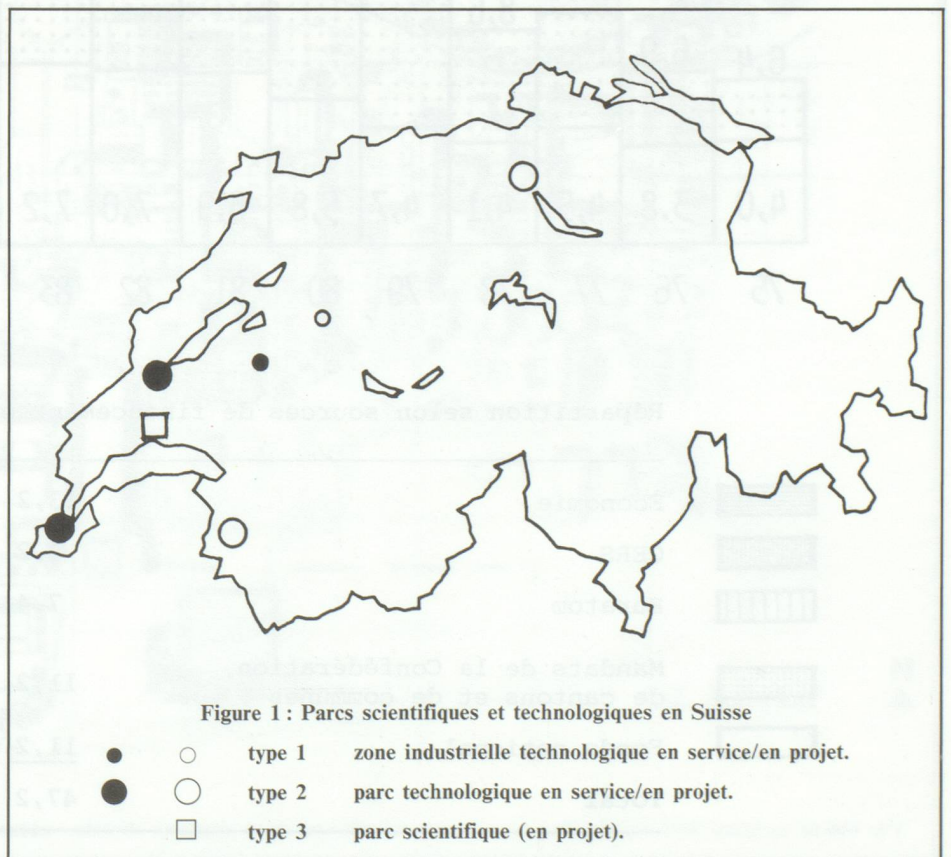
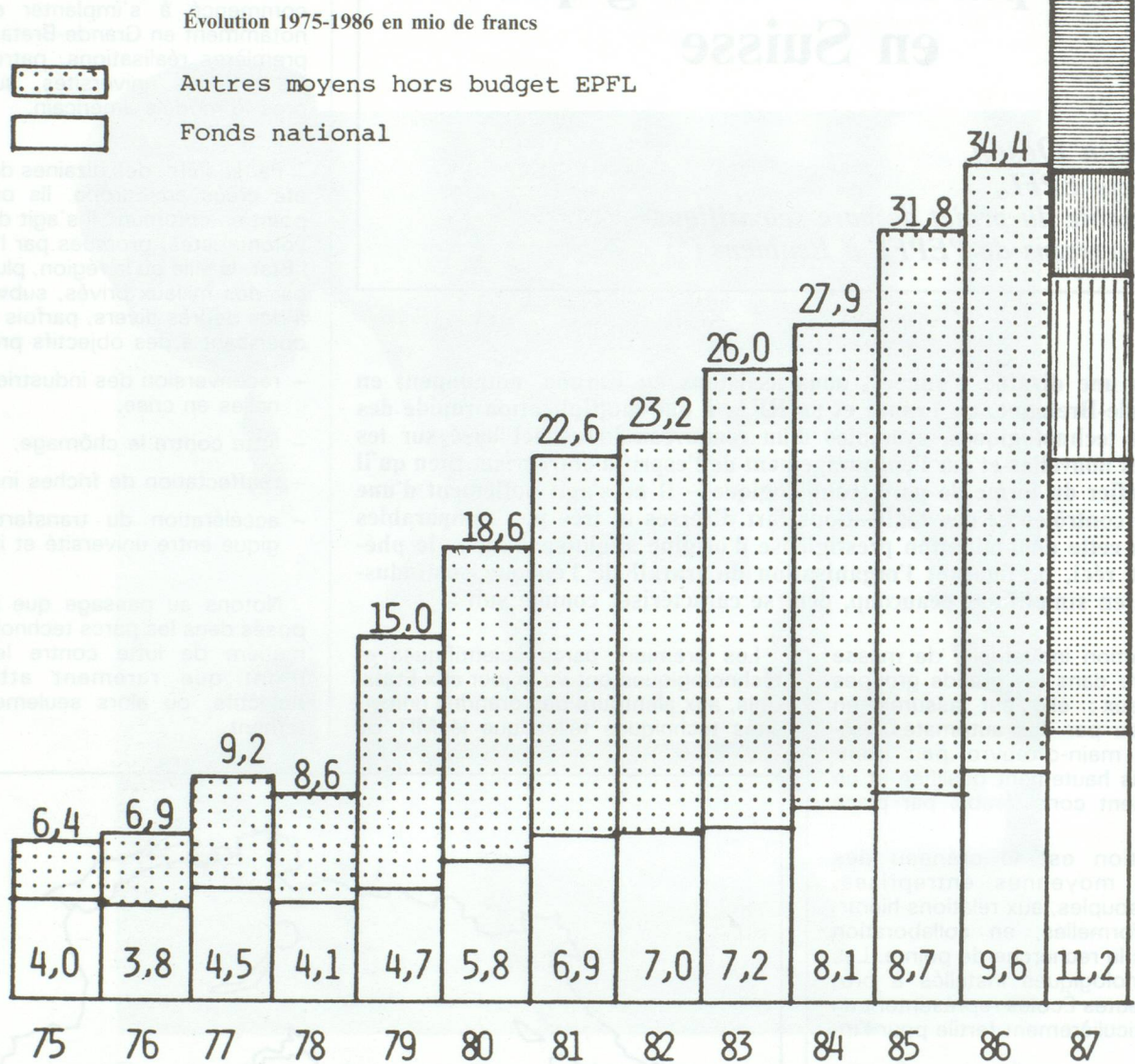


Figure 2 : Évolution des crédits de recherche hors budget EPFL 1975-1987, en mio de francs



Répartition selon sources de financement en 1987

	Economie	13,2	27,9 %
	CERS	4,2	9,0 %
	Euratom	7,4	15,8 %
	Mandats de la Confédération, de cantons et de communes	11,2	23,6 %
	Fonds national	11,2	23,7 %
	Total	47,2	100,0 %

En voyant cette énumération, on comprend aisément pourquoi le concept de parc technologique ne s'implante que lentement en Suisse. L'aversion contre toute intervention étatique dans les rouages économiques ajoute une raison spécifiquement helvétique à ce tableau. A titre d'illustration, rappelons le rejet par le peuple suisse de la loi de « Garantie des risques à l'innovation » en septembre 1985. Cette décision constitue certainement un cas unique dans les annales de l'histoire récente et contribue au charme exotique de notre pays.

Les alertes n'ont cependant pas manqué : la crise horlogère a réduit de moitié les établissements actifs dans cette branche et a provoqué une perte d'environ 10 000 places de travail de 1975 à 1985. On peut citer également le virage manqué de l'informatique (le redressement est en cours) et la crise majeure de la machine-outil, évitée en extrémis, non sans quelques pots cassés. Pour parer au plus pressé, la Confédération s'est vue contrainte de lancer un programme urgent en matière informatique ; une action similaire se

prépare dans le domaine de la productive. Ces dérapages illustrent la nécessité de renforcer la collaboration réciproque entre Hautes Écoles et industrie, de promouvoir l'innovation et de raccourcir les délais du transfert technologique entre la recherche et l'application industrielle. Nous savons que le Japon excelle dans ces domaines, avec les résultats que nous connaissons tous...

C'est là que se situe en Suisse le créneau des parcs scientifiques et technologiques. Les mentalités évoluent. Les organismes d'interface se multiplient et plusieurs projets de parcs technologiques sont en voie de création, voire en début d'activité (figure 1).

Les parcs technologiques en Suisse : projets et réalisations

Nous avons vu : il y a beaucoup d'interprétations du terme « parc technologique », et la Suisse n'échappe pas à la règle. Pour simplifier la suite, nous proposons la classification sui-

vante, en accord avec Jaro Stvan (Ingénieurs et architectes suisses N° 10/89) :

Type 1 : Zone industrielle « technologique »

Approche pragmatique de la notion de parc technologique favorisant les activités mixtes et variées. L'accent est mis sur l'innovation et l'accueil de jeunes entreprises à productions inédites, mais le caractère industriel prédomine. La présence de la recherche académique est rare, voire inexistante. Plusieurs projets de ce type n'ont pas dépassé le stade des intentions ou ont subi des changements de vocation (Ueken, Olten, Frauenfeld, Buchs). D'autre part, certaines zones industrielles au développement récent peuvent être assimilées à ce groupe, alors même qu'elles ne revendiquent pas l'appellation de parc technologique au sens de cette classification.

□ *Technoparc Berne-Bümpliz* : Ce projet compte avec l'appui de la Ville et du Canton de Berne. Mise en service en 1992 ; il accueillera des entreprises

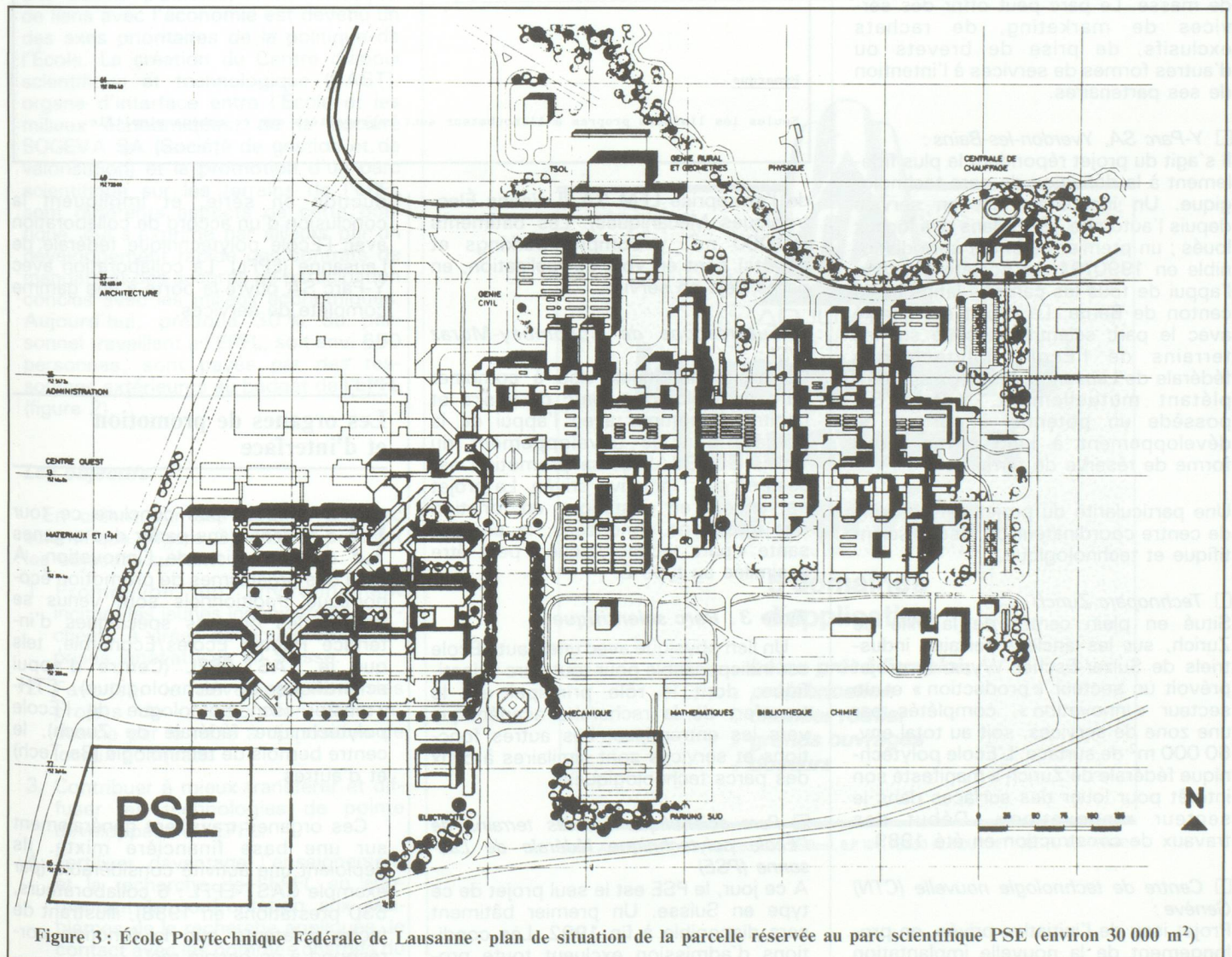


Figure 3 : École Polytechnique Fédérale de Lausanne : plan de situation de la parcelle réservée au parc scientifique PSE (environ 30 000 m²)

actives en télécommunications, informatique et productique.

□ **Zone industrielle de Givisiez/Fribourg :** Les réalisations de Bernard Vichet correspondent bien à l'esprit d'un parc technologique du type 1.

Trois projets ambitieux en voie de réalisation, voire déjà partiellement en service dans la région limitrophe de Genève, mais sur territoire français, peuvent être assimilés à cette catégorie :

- Technoparc de Saint-Genis (Ain)
- Technopolis du Léman, Thoiry (Ain)
- International Business Park, Archamps (Haute-Savoie).

Par certains aspects, le projet d'Archamps se rapproche d'ailleurs des parcs technologiques du type 2.

Type 2 : Parc technologique

Présence de techniques de pointe, de la recherche innovatrice et d'éléments d'incubation de jeunes entreprises. Collaboration suivie avec la recherche universitaire et restrictions à la production de masse. Le parc peut offrir des services de marketing, de rachats exclusifs, de prise de brevets ou d'autres formes de services à l'intention de ses partenaires.

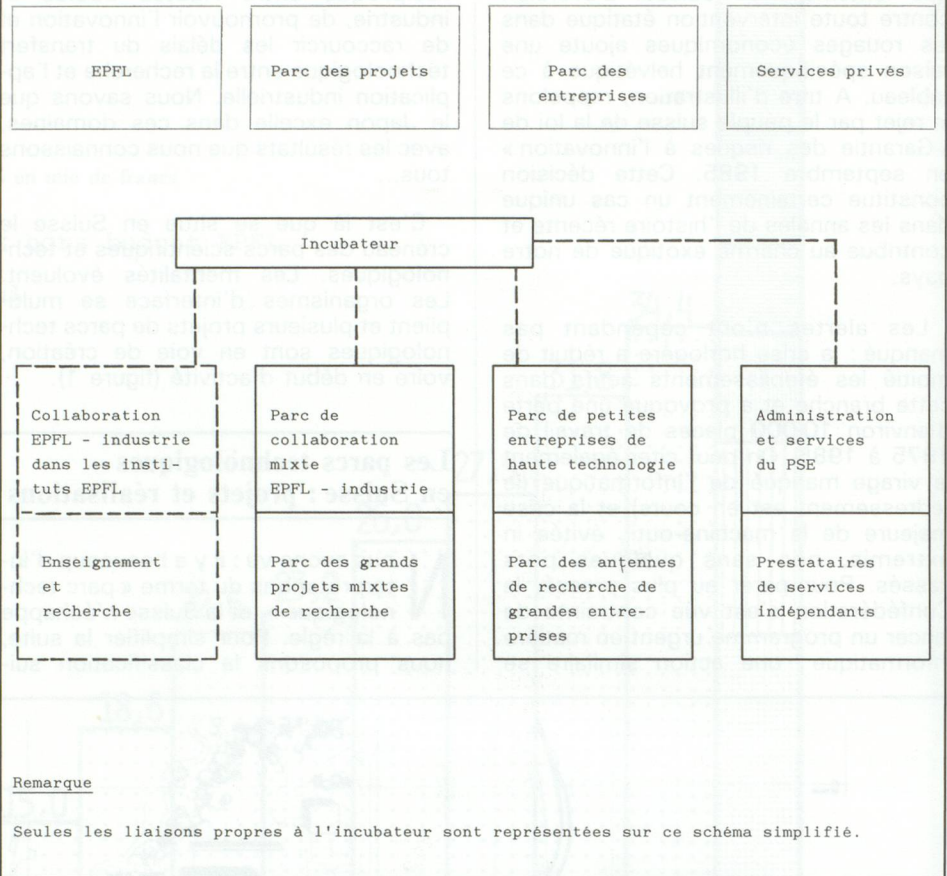
□ **Y-Parc SA, Yverdon-les-Bains :** Il s'agit du projet répondant le plus fidèlement à la définition de parc technologique. Un incubateur est en service depuis l'automne 1988 dans des locaux loués ; un premier bâtiment sera disponible en 1990/91. La société possède l'appui de tous les cantons latins et du canton de Berne. Le projet est jumelé avec le parc scientifique situé sur les terrains de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, les deux se complétant mutuellement. Y-Parc SA possède un potentiel important de développement à long terme, sous forme de réserve de terrains.

Une particularité du projet est son rôle de centre coordinateur du réseau scientifique et technologique.

□ **Technoparc Zurich :** Situé en plein centre de la ville de Zurich, sur les anciens terrains industriels de Sulzer-Escher Wyss, le projet prévoit un secteur « production » et un secteur « innovation », complétés par une zone de services, soit au total env. 60 000 m² de surface. L'École polytechnique fédérale de Zurich a manifesté son intérêt pour louer des surfaces dans le secteur « innovation ». Début des travaux de construction en été 1989.

□ **Centre de technologie nouvelle (CTN) Genève :** Projet issu de l'initiative privée, en prolongement de la nouvelle implantation

Figure 4 : Les 4 volets du parc scientifique sur les terrains de l'EPFL : parc des projets, parc des entreprises, incubateur, administration et services.



de l'entreprise LEM SA (Liaisons Électroniques Mécaniques). Les bâtiments (50 000 m², y compris parkings et dépôts) sont en voie de réalisation, en partie déjà en service.

□ **Futuroscope de Collombey-Muraz (VS) :** Ce projet ambitieux vise à combiner parc technologique, parc de loisirs et habitat. Il compte avec l'appui de la Société pour le développement du Valais SODEVAL et sa promotion est assurée par l'initiative privée. Le projet est encore en gestation ; en fonction des intentions annoncées, la composante « parc technologique » peut être assimilée au type 2.

Type 3 : Parc scientifique

Un lien physique avec une Haute École est indispensable pour tout parc scientifique, dont le rôle principal est le transfert de la recherche académique vers les entreprises. Les autres fonctions et services sont similaires à ceux des parcs technologiques.

□ **Parc scientifique sur les terrains de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (PSE)**
A ce jour, le PSE est le seul projet de ce type en Suisse. Un premier bâtiment sera disponible à fin 1992. Les conditions d'admission excluent toute pro-

duction en série, et impliquent la conclusion d'un accord de collaboration avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). La collaboration avec Y-Parc SA ouvre la porte à une gamme complète de services.

Les organes de promotion et d'interface

On ne peut pas conclure ce tour d'horizon sans parler des organes de promotion de l'innovation. À côté des organismes de promotion économique traditionnels sont venus se greffer des organes spécifiques d'interface Hautes Écoles/Économie, tels que le CAST-EPFL (Centre d'appui scientifique et technologique), ETH-Transfer (son homologue de l'École polytechnique fédérale de Zurich), le centre bernois de technologie (Be-Tech) et d'autres.

Ces organes travaillent généralement sur une base financière mixte. Ils déploient une activité considérable (par exemple CAST-EPFL : 6 collaborateurs, 530 prestations en 1988), illustrant de façon éclatante que la fonction correspond à un besoin réel.

En Suisse romande, élargie aux cantons du Tessin et de Berne, ces organes sont regroupés dans le « Réseau scientifique et technologique » ; Y-Parc SA en est le centre de coordination. Le réseau TE-CH assume une fonction similaire en Suisse allemande.

Le projet de Parc scientifique sur les terrains de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (PSE)

Comme sa sœur de Zurich, l'École polytechnique fédérale de Lausanne possède une vieille tradition de collaboration avec l'économie. Dans le cas de l'EPFL, ceci s'explique notamment par le fait qu'avant sa reprise par la Confédération, beaucoup de professeurs n'étaient engagés qu'à temps partiel et conservaient leurs activités dans l'industrie, parallèlement à l'enseignement et la recherche. Depuis une dizaine d'années, le resserrement de liens avec l'économie est devenu un des axes prioritaires de la politique de l'École. La création du Centre d'appui scientifique et technologique (CAST), organe d'interface entre l'École et les milieux économiques, de la société SOGEVA SA (Société de gestion et de valorisation) et la promotion d'un parc scientifique sur les terrains de l'EPFL sont différents aspects de cette politique, qui s'exprime par ailleurs par un développement rapide des contrats de mandats et des accords de participation conclus avec les milieux économiques. Aujourd'hui, presque 30 % du personnel travaillant à l'EPFL, soit env. 650 personnes, sont payés par des ressources extérieures au budget de l'EPFL (figure 2).

Les objectifs

En créant sur ses terrains un parc scientifique (figure 3), l'EPFL poursuit les objectifs suivants :

1. Promouvoir un environnement incitant les jeunes ingénieurs et chercheurs à créer de nouvelles entreprises innovatrices en Suisse.
2. Favoriser le développement des projets de collaboration EPFL-industrie par la mise à disposition de locaux adéquats.
3. Contribuer à mieux transférer et diffuser les technologies de pointe développées à l'EPFL.
4. Fertiliser davantage l'enseignement et la recherche de l'EPFL en augmentant la confrontation aux problèmes de la recherche appliquée, le contact avec les hommes chargés du

développement industriel et les échanges de personnel entre l'EPFL et l'industrie.

5. Favoriser à Ecublens-Dorigny les effets de synergie entre l'EPFL, l'Université de Lausanne et l'industrie, en se basant notamment sur la concentration de compétences pluridisciplinaires.

Le concept

Le concept retenu pour le PSE s'articule sur 4 volets (figure 4) :

- Le « parc des projets » représente une extension des activités de collaboration traditionnelles de l'EPFL avec l'industrie, qui se déroulent jusqu'à présent dans les laboratoires de l'École, mais qui se heurtent de plus en plus fréquemment à un manque de locaux.
- Le « parc des entreprises » permet l'installation d'entreprises privées désireuses de collaborer avec l'EPFL, moyennant contrat de location.
- « L'incubateur » cherche à promouvoir la création de nouvelles

entreprises dans le créneau des techniques de pointe. Les candidats (3 à 5 par année) seront retenus sur concours. Une fois admis dans l'incubateur, ils bénéficieront d'une prise en charge des frais de développement de leur projet pendant une année, à l'issue de laquelle la nouvelle entreprise devra être créée. Par certains aspects, l'incubateur représente un complément à la formation offerte par l'École.

- Le secteur « services » rassemble les services privés mis à disposition par le parc, en complément des services publics offerts par l'EPFL.

Les structures

Une fondation se charge du financement et de la gérance des bâtiments, l'EPFL apporte l'appui et la coordination scientifiques. Le comité directeur, composé principalement de représentants de la Fondation et de l'EPFL, représente l'organe exécutif chargé notamment de l'établissement des conditions d'accueil et des décisions sur les dossiers d'admission. ■



**la compétence
l'innovation
le service**

**5 domaines
d'application**

- béton prêt à l'emploi
- préfabrication
- chantier routier
- grands ouvrages
- doseurs

SIKA ADJUVANTS 84, rue Edouard Vaillant, B.P. 104, 93350 LE BOURGET Tél.: (1) 48.37.80.00